AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION SPÉCIALE

ABONNEMENT ANNUEL : 15 F

Produits pesticides conseillés en 1964

(Les doses sont exprimées, sauf indications contraires, en grammes de matière active par hl. d'eau).

1 - Liste des Produits homologués

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

- H.C.H. : 100 g.
- Lindane : 12 g.
- D.D.T. : 100 g.

Anthonome du poirier :

- D.D.T. : 100 g.
- Lindane : 12 g.

Carpocapse des pommes et des poires :

- Arséniate de plomb : 80 g d'arsenic.
- D.D.T. (produit à 50 % de matière active) : 125 g.
- D.D.T. émulsion : 100 g.
- D.D.D. : 125 g.
- Méthoxychlore : 125 g.
- Parathion éthyl : 25 g.
- Parathion méthyl : 30 g.
- Oléoparathion : 20 g.
- E.P.N. : 25 g.
- Malathion : 75 g.
- Diazinon : 30 g.
- Azinphos : 40 g.
- Carbaryl : 75 g.

Tordeuse orientale du pêcher :

- D.D.T. (poudre mouillable à 50 %) : 150 g.
- D.D.T. (émulsion) : 120 g.
- Parathion : 25 g.
- Oléoparathion : 20 g.
- Azinphos : 40 g.

Pucerons :

- Nicotine : 150 g.
- H.C.H. émulsion : 200 g.
- Lindane émulsion : 30 g.
- Quassia amara (Puceron vert farineux du pêcher).
- Parathion éthyl : 20 g.
- Parathion méthyl : 30 g.
- Malathion : 75 g.
- Diazinon : 25 g.
- Azinphos : 40 g.
- Prothoate : 30 g.
- Isochlorthion : 50 g.
- Isolan : 6 g.
- Déméton méthyl : 50 g.
- Déméton méthyl i : 25 g.
- Endothion : 50 g.
- Phosphamidon : 20 g.
- Diméthoate : 30 g.
- Mevinphos : 50 g.
- Vamidothion : 50 g.

Acariens :

- Parathion éthyl : 25 g.
- Parathion méthyl : 30 g.
- Diazinon : 25 g.
- E.P.N. : 25 g.
- Malathion : 75 g.
- Azinphos : 40 g.
- Déméton méthyl : 50 g.
- Déméton méthyl i : 25 g.
- Diméthoate : 30 g.
- Dichlorophényltrichloréthanol : 50 g.
- Chlorfenizon : 50 g.
- Chlorbenside : 50 g.
- Fenizon : 50 g.
- Tetradifon : 25 g.
- Chlorobenzilate : 25 g.

Mouche méditerranéenne des fruits :

- Malathion : 100 g.
- Diethyl diphényl dichlorethane : 175 g.
- Trichlorfon : 100 g.
- D.D.T. : 250 g.
- Methoxychlore : 250 g.
- Diméthoate : 30 g.

2. — MALADIES

Tavelures :

- Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Sulfate basique de cuivre, Oxyde cuivreux, 250 g de cuivre (dose maximum).
- Bouillie sulfocalcique : dose du fabricant.
- Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.).
- Captane : 150 g.
- Zinèbe : 200 g.
- Zirame : 180 g.
- Thirame : 200 g.
- Thiocyanodinitrobenzène : 135 g.
- Dichlone : 50 g.
- Manèbe : 160 g.
- Carbatène : 200 g.

Oïdium :

- Bouillie sulfocalcique : dose du fabricant.
- Soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose max.).
- Soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose max.).
- Dinitrophénylcrotonate : 25 g.

Cloque du pêcher :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux, Sulfate basique de cuivre : 250 g de cuivre.
Acétate neutre de cuivre : 1.000 à 2.000 g.
Captane : 125 g.
Zirame : 175 g.
Ferbame : 175 g.
Thirame : 175 g.
Association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Huiles de goudron : 6 à 7 l. 5 de produit commercial suivant la teneur en huile.
Huiles de pétrole : 3 à 4 l. de produit commercial suivant la teneur en huile.
Colorants nitrés : 600 g.
Huiles jaunes : 2 à 3 l. de produit commercial.
Oléoparathions : 1 l. 5 de produit commercial.
Oléomalathions : 3 l. de produit commercial.

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles de goudron et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié.

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

Pulvérisation :

Arséniate de plomb : 100 à 150 g d'arsenic.
Parathion éthyl : 20 g.
Parathion méthyl : 30 g.
Diazinon : 25 g.
Malathion : 75 g.
Azinphos : 40 g.
E.P.N. : 50 g.

Poudrage :

D.D.T.
Roténone.
Parathion éthyl.
Parathion méthyl.
Diazinon.
Malathion.

Acariens :

Parathion éthyl : 25 g.
Parathion méthyl : 30 g.
Diazinon : 25 g.
E.P.N. : 25 g.
Malathion : 75 g.
Azinphos : 40 g.
Prothoate : 30 g.
Déméton méthyl : 50 g.
Déméton méthyl i : 25 g.
Diméthoate : 30 g.
Dichlorophényltrichloréthanol : 50 g.
Chlorfenizon : 50 g.
Fenizon : 50 g.
Chlorbenside : 50 g.
Tétradifon : 25 g.
Chlorobenzilate : 25 g.

2. — MALADIES

Mildiou :

Bouillie bordelaise, Bouillie bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux : 500 g de cuivre métal.
Acétate neutre de cuivre : 400 à 1.000 g.
Captane : 175 g.
Zinèbe : 250 g.
Association de zinèbe et de cuivre, Associations de carbatène et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

Black-rot :

Bouillie bordelaise, Bouillie bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux : 500 g de cuivre métal.
Acétate neutre de cuivre : 400 à 1.000 g.
Captane : 175 g.
Zinèbe : 250 g.
Association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.
Association de carbatène et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

Oïdium :

Soufre en poudrage.
Soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2.000 g de soufre pur.
Soufres micronisés : 1.000 g de soufre pur.
Soufres dispersés : 1.000 g de soufre pur.
Dinitrophénylcrotonate : 30 g.

3. — TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

Huiles de goudron, Huiles jaunes, Oléoparathions, Oléomalathions : voir les doses homologuées pour les traitements d'hiver des arbres fruitiers.

Excoriose :

Huiles jaunes : 2 à 3 l. de produit commercial.
Colorants nitrés : 600 g.
Arsénite de soude : 1.250 g d'arsenic.

Esca :

Arsénite de soude : 1.250 g d'arsenic.

C. - POMMES DE TERRE

Doryphore :

Pulvérisation :

Arséniate de plomb : 170 g d'arsenic.
Arséniate de chaux : 140 g d'arsenic.
Arséniate d'alumine naissant : 120 g d'arsenic.
Roténone : 10 g.
D.D.T. : 50 à 80 g.
D.D.D. : 75 g.
Chlordane : 100 g.
Lindane : 8 g.
Dieldrine : 10 g.
Camphènes chlorés : 150 g.
Heptachlore : 60 g.
Endosulfan : 35 g.
Azinphos éthyl : 40 g.
Carbaryl : 75 g.

Poudrage :

Roténone : 100 g de matière active à l'ha.
D.D.T. : 1.500 g de matière active à l'ha.
Chlordane : 1.250 g de matière active à l'ha.
Lindane : 100 g de matière active à l'ha.
Dieldrine : 120 g de matière active à l'ha.
Camphènes chlorés : 1.500 g de matière active à l'ha.
Heptachlore : 750 g de matière active à l'ha.

Mildiou :

Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux : 500 g de cuivre métal.
Zinèbe : 200 g.
Manèbe : 160 g.
Association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.
Association de zirame et cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

D. - COLZA

Petite altise du colza :

D.D.T. et D.D.D. : 60 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
800 g de matière active à l'ha en poudrage.
H.C.H. : 1.000 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
1.300 g de matière active à l'ha en poudrage.
Lindane : 120 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
160 g de matière active à l'ha en poudrage.
Dieldrine : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
280 g de matière active à l'ha en poudrage.
Toxaphène et polychlorocamphane :
1.700 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
2.300 g de matière active à l'ha en poudrage.
Parathion : 130 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
180 g de matière active à l'ha en poudrage.
Malathion : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
700 g de matière active à l'ha en poudrage.

Grosse Altise, Méligèthe :

D.D.T. et D.D.D. : 900 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
1.200 g de matière active à l'ha en poudrage.
H.C.H. : 1.500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
2.000 g de matière active à l'ha en poudrage.
Lindane : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
275 g de matière active à l'ha en poudrage.
Toxaphène et polychlorocamphane :
2.250 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
3.000 g de matière active à l'ha en poudrage.
Dieldrine : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
400 g de matière active à l'ha en poudrage.
Heptachlore (contre le Méligèthe seulement) :
600 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
750 g de matière active à l'ha en poudrage.
Parathion : 200 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
275 g de matière active à l'ha en poudrage.
Malathion : 700 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
900 g de matière active à l'ha en poudrage.

Charançon des tiges :

H.C.H. : 2.400 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
3.200 g de matière active à l'ha en poudrage.
Lindane : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
400 g de matière active à l'ha en poudrage.
Toxaphène et polychlorocamphane :
4.000 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
5.000 g de matière active à l'ha en poudrage.
Dieldrine : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
700 g de matière active à l'ha en poudrage.
Parathion : 300 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
400 g de matière active à l'ha en poudrage.

Charançon des siliques :

Lindane : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
600 g de matière active à l'ha en poudrage.
Toxaphène et polychlorocamphane :
4.000 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
5.000 g de matière active à l'ha en poudrage.
Dieldrine : 900 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
1.200 g de matière active à l'ha en poudrage.
Parathion : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
600 g de matière active à l'ha en poudrage.

E. - BETTERAVES

Pucerons :

Endothion : 500 g de matière active par ha.
Phosphamidon : 300 g de matière active par ha.
Mevinphos : 350 g de matière active par ha.
Déméton méthyl i : 200 g de matière active par ha .
Parathion éthyl : 200 g de matière active par ha.
Parathion méthyl : 300 g de matière active par ha.
Lindane : 300 g de matière active par ha.

Mouche de la betterave :

Lindane : 300 g de matière active à l'ha.
Dieldrine : 400 g de matière active à l'ha.
Toxaphène : 1.500 g de matière active à l'ha.
Chlordane : 1.000 g de matière active à l'ha.
Heptachlore : 1.000 g de matière active à l'ha.
Parathion : 150 g de matière active à l'ha.
Diazinon : 150 g de matière active à l'ha.
Trichlorfon : 300 g de matière active à l'ha.
Azinphos : 250 g de matière active à l'ha.
Endothion : 600 g de matière active à l'ha.
Diméthoate : 250 g de matière active à l'ha.

2 - Liste des Produits en autorisation provisoire de vente

(Ces produits bien qu'efficaces sont encore en étude ; les doses d'emploi sont sujettes à modifications).

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Carpocapse des pommes et des poires :

Phosphamidon : 40 g.
Diméthoate : 50 g.
Diethion : 100 g.
Fenthion : 75 g.
Carbophénothion : 60 g.
Phosalone : 60 g.

Tordeuse orientale du pêcher :

Carbaryl : 120 g.

Pucerons :

Azidithion : 50 g.
Carbophénothion : 45 g.
Diethion : 75 g.
Fenthion : 50 g.
Phosalone : 60 g.
Endosulfan : 60 g.
Oxydéméton méthyl : 25 g.
Formothion : 40 g.

Acariens :

Dioxathion : 25 g.
Prothoate : 30 g.
Diethion : 50 g.
Carbophénothion : 30 g.
Phenkapton : 20 g.
Phosalone : 60 g.
Binapacryl : 50 g (anciennement dapacryl).
Diméthoate : 30 g.
Vamidothion : 50 g.
Oxydéméton méthyl : 25 g.
Formothion : 40 g.
Tétrasul : 60 g.
Thioquinox : 40 g.

Mouche méditerranée des fruits :

Fenthion : 100 g.

2. — MALADIES

Tavelures :

Phaltane : 100 g.
Oxyquinoléate de cuivre : 60 g.
Doguadine : 90 g.
Mancozèbe : 160 g.
Méthylzinèbe : 210 g.

Oïdium :

Binapacryl : 50 g.

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

D.D.T. : 100 g.
D.D.D. : 100 g.
Mévinphos : 50 g.
Carbaryl : 120 g.

Acariens :

Dioxathion : 25 g.
Diethion : 50 g.
Phenkapton : 20 g.
Phosalone : 60 g.
Binapacryl : 50 g (anciennement dapacryl).
Carbophénothion : 30 g.
Vamidothion : 50 g.
Oxydéméton méthyl : 25 g.
Formothion : 40 g.
Tétrasul : 60 g.
Thioquinox : 40 g.

2. — MALADIES

Mildiou :

Phaltane : 100 g.
Manèbe : 360 g.
Mancozèbe : 360 g.
Méthylzinèbe : 280 g.
Association de métirame de zinc et de cuivre : doses autorisées pour chaque spécialité commerciale.
Association de manèbe et de cuivre : doses autorisées pour chaque spécialité commerciale.

Oïdium :

Dinitrophénylcrotonate : en poudrage.

Black-rot :

Manèbe : 280 g.
Mancozèbe : 360 g.
Phaltane : 100 g.
Association de carbatène et de cuivre : doses autorisées pour chaque spécialité commerciale.

C. - POMMES DE TERRE

Mildiou :

Phaltane : 150 g.
Mancozèbe : 160 g.
Méthylzinèbe : 280 g.
Association de carbatène et de cuivre : doses autorisées pour chaque spécialité commerciale.

Doryphore :

Phosphamidon : 30 g.

D. - COLZA

Petite altise du colza :

Diazinon : 150 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
200 g de matière active à l'ha en poudrage.
Endosulfan : 150 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
200 g de matière active à l'ha en poudrage.

Grosse altise, Méligèthe :

Diazinon : 220 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
300 g de matière active à l'ha en poudrage.
Endosulfan : 250 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
300 g de matière active à l'ha en poudrage.

Charançon des tiges :

Diazinon : 500 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
700 g de matière active à l'ha en poudrage.
Endosulfan : 400 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
500 g de matière active à l'ha en poudrage.

Charançon des siliques :

Diazinon : 800 g de matière active à l'ha en pulvérisation.
1.100 g de matière active à l'ha en poudrage.
Endosulfan : 600 g de matière active à l'ha pulvérisation.
800 g de matière active à l'ha en poudrage.
Pyréthrine : 14 g de matière active à l'ha en pulvérisation.

E. - BETTERAVES

Pucerons :

Oxydéméton méthyl : 200 g de matière active à l'ha.
Formothion : 400 g de matière active à l'ha.
Diméthoate : 400 g de matière active à l'ha.
Vamidothion : 500 g de matière active à l'ha.
Azidithion : 400 g de matière active à l'ha.
Isolan : 180 g de matière active à l'ha.
Diazinon : 250 g de matière active à l'ha.
Fenthion : 500 g de matière active à l'ha.
Endosulfan : 600 g de matière active à l'ha.
Prothoate : 300 g de matière active à l'ha.
Azinphos : 400 g de matière active à l'ha.
Diethion : 600 g de matière active à l'ha.
Carbophénothion : 300 g de matière active à l'ha.

Mouche de la betterave :

Mevinphos : 400 g de matière active à l'ha.
Phosphamidon : 200 g de matière active à l'ha.
Formothion : 500 g de matière active à l'ha.
Phosalone : 600 g de matière active à l'ha.

(Listes établies par le Service Central de la Protection des Végétaux)

N.B. - Cette note devra être soigneusement conservée les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année.

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles *Directeur-Gérant : L. BOUYX*

La Mouche de l'Asperge

PEUT-ON LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA MOUCHE DE L'ASPERGE ?

Les travaux expérimentaux réalisés par le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes en étroite collaboration avec l'Institut National de la Recherche Agronomique, permettent aujourd'hui de répondre à cette question. Ces travaux ont été poursuivis en Sologne en liaison constante avec les Services intéressés du Ministère de l'Agriculture.

Il est possible de lutter contre la Mouche de l'Asperge en employant des insecticides, mais il est avant tout indispensable de bien connaître ce ravageur.

Les mouches, mâles et femelles, apparaissent dans les jeunes plantations au cours des mois d'Avril et de Mai. Elles sont nuisibles essentiellement aux aspergeraies en cours d'établissement, avant leur entrée en production, durant les trois premières années de végétation.

Leurs ailes noires et blanches, leur vol lourd et court, permettent de les reconnaître aisément sur les jeunes pousses aux heures chaudes de la journée.

Après l'accouplement, la femelle va déposer ses oeufs fécondés en les introduisant à l'aide de sa tarière à l'intérieur de la jeune pousse.

Un ou deux jours plus tard ces oeufs éclosent et chacun d'eux donne naissance à une larve dont la longueur n'excède pas le millimètre. Immédiatement cette larve se nourrit en creusant une galerie à l'intérieur de l'asperge.

Les dégâts occasionnés sont d'abord minimes. Ils ne tardent pas à devenir importants lorsque la larve,

au terme de son développement, atteint la longueur d'un centimètre environ. Chaque galerie creusée entrave la circulation de la sève ; il en résulte une alimentation défectueuse de la griffe.

Son développement terminé, la larve s'immobilise dans la galerie. Elle raccourcit sa longueur d'un tiers environ, épaissit et durcit sa peau, prend la forme d'un tonnelet dont la teinte passe progressivement du jaune au brun-rouge. Sous cette forme immobile la larve est devenue pupe.

A l'intérieur des vieilles tiges et de leurs chicots restés en terre, ces pupes passent l'été et l'hiver. Au printemps, des mouches mâles et femelles, s'échappent et vont déposer leurs oeufs dans les jeunes pousses d'asperge. La mouche n'a qu'une génération par an. Les sorties printanières s'échelonnent durant deux mois.

COMMENT LUTTER ?

Lors de la plantation, chaque fois que cela sera possible, éviter les dégâts de première année en plantant les griffes "en sec".

Les deux années suivantes, sur les plantations en deuxième pousse et sur celles en troisième pousse après récolte, effectuer les traitements, dans les conditions prescrites par les Services régionaux de la Protection des Végétaux, en utilisant un produit à base de :

ENDOTHION

à raison de 50 g de matière active à l'hectolitre en ajoutant le mouillant préconisé par le fabricant

DIMETHOATE

à raison de 30 g de matière active à l'hectolitre

DIAZINON

à raison de 30 g de matière active à l'hectolitre

FORMOTHION

à raison de 50 g de matière active à l'hectolitre

Les jeunes larves qui s'alimentent à l'intérieur des tiges sont tuées dans leurs galeries. La mouche adulte meurt par action de contact durant quelques jours, en se posant sur les tiges traitées.

Il convient d'effectuer ces traitements très soigneusement, en ne négligeant pas les jeunes pousses toujours très sensibles aux attaques de la mouche.

QUAND TRAITER ?

Respecter scrupuleusement les informations diffusées par les Stations d'Avertissements agricoles, et les adapter au cas particulier de chaque plantation en considérant l'état végétatif de l'aspergeraie à défendre.

Pour faciliter la détermination des dates de traitements nous distinguons quatre stades végétatifs de l'asperge ainsi définis :

Stade A : Turions sortant du sol de 2 à 3cms environ, écailles plaquées recouvrantes.

Stade B : Turions de 10 à 15cms environ, bourgeon à écailles gonflées.

Stade C : Turions de 30 à 35cms environ, écailles gonflées, ramifications non épanouies (stades en "torche").

Stade D : Turions à ramifications épanouies.

STADE A "pointe"

STADE B "bourgeon gonflé" 10 à 15 cm

STADES VÉGÉTATIFS "A" et "B"

STADE C "en torche"

STADE D "épanoui"

STADES VÉGÉTATIFS "C" et "D"

Dès le début du vol signalé par le Service des Avertissements agricoles, s'il est constaté une activité des femelles aux heures chaudes de la journée et des risques de contamination, effectuer le premier traitement au plus tard sur les plantations dont la plus grande partie des turions poussés sont aux stades A et B.

Si une température favorable à l'activité des mouches persiste après ce premier traitement, le renouveler au plus tard à la fin du stade C de la végétation (stade "en torche").

Un troisième traitement d'assurance peut être effectué une dizaine de jours plus tard, alors que les premières tiges sorties atteignent le stade D. Ce dernier traitement visera essentiellement à assurer la protection des jeunes turions sortis depuis le précédent traitement.

Sur les plantations en troisième pousse, la période de récolte terminée, il est recommandé d'effectuer les mêmes traitements aux mêmes stades végétatifs précédemment définis. En cas d'activité reconnue de la mouche, ces traitements protègeront surtout les plantations peu vigoureuses.

Les renseignements dont vous auriez besoin
vous seront donnés par ...

LE CENTRE TECHNIQUE INTERPROFESSIONNEL
DES FRUITS ET LEGUMES
22, rue Bergère - PARIS 9e

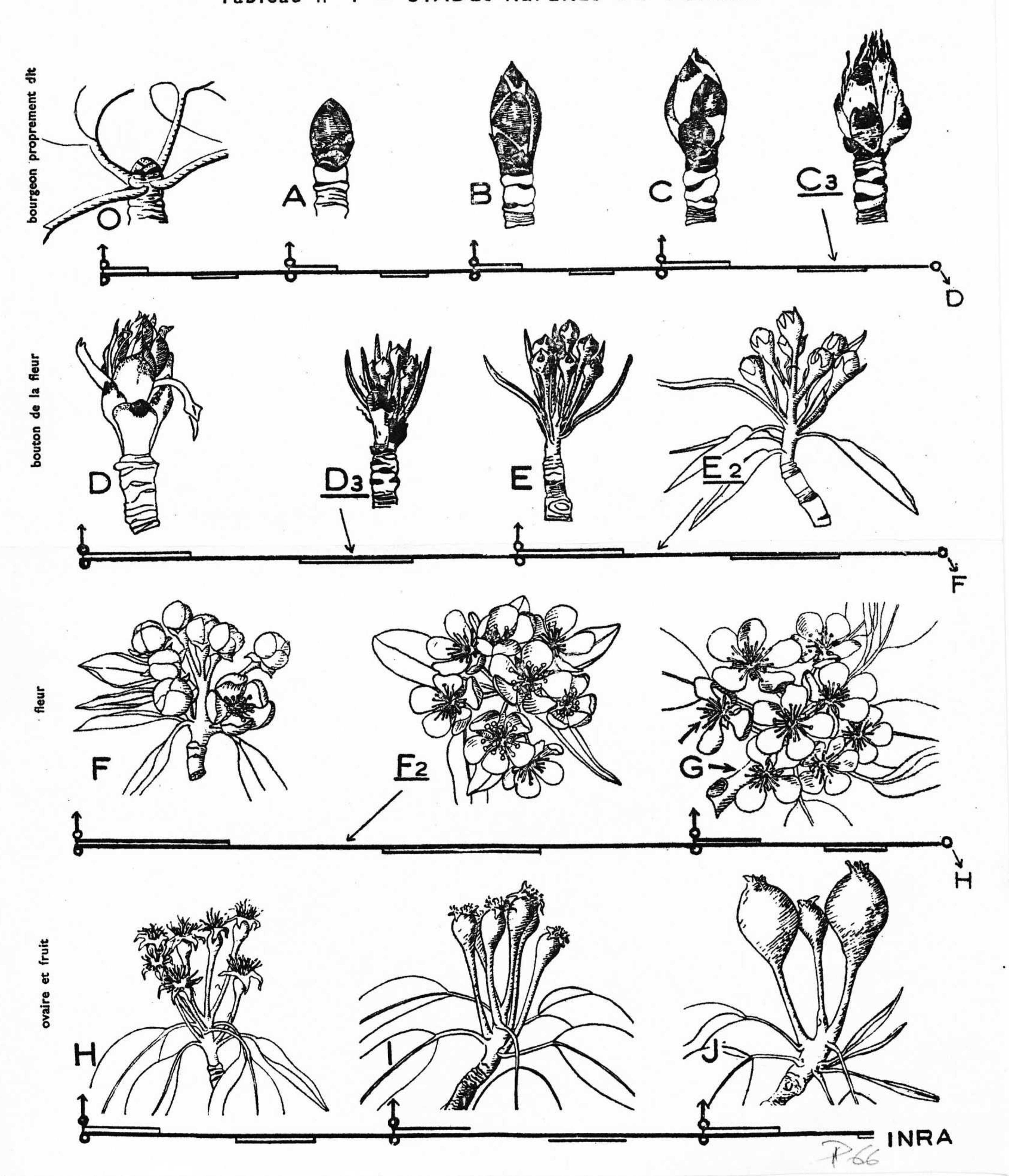
LA DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES
DE VOTRE DEPARTEMENT

L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE
Route de St-Cyr - VERSAILLES (S. & O.)

LA PROTECTION DES VEGETAUX
DE VOTRE CIRCONSCRIPTION
SERVICES DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

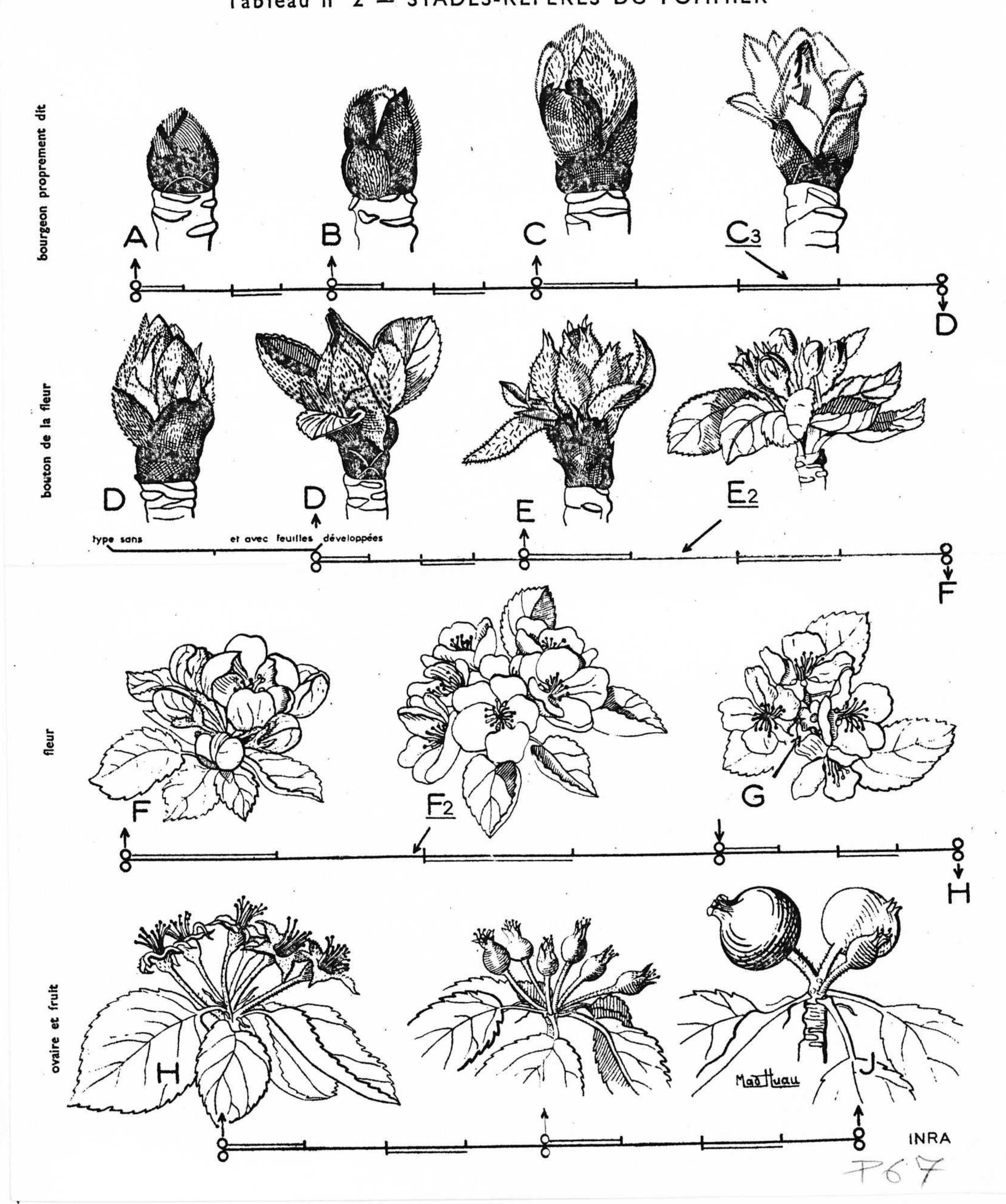
DÉVELOPPEMENT DES ORGANES DE FRUCTIFICATION DES ARBRES FRUITIERS

Tableau n° I — STADES-REPÈRES DU POIRIER



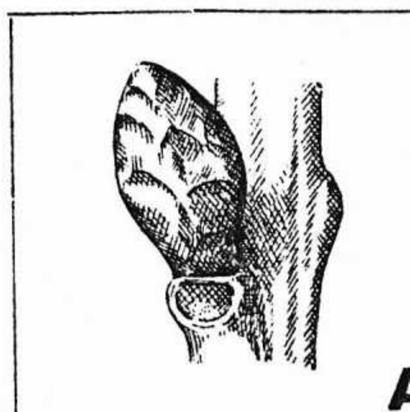
DÉVELOPPEMENT DES ORGANES DE FRUCTIFICATION DES ARBRES FRUITIERS

Tableau n° 2 — STADES-REPÈRES DU POMMIER



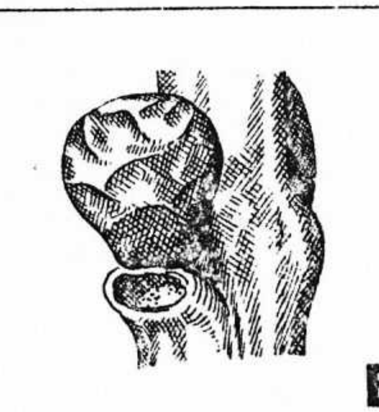
Stades repères du cerisier

Dessins de M. BAGGIOLINI



Bourgeon d'hiver

Caractérise l'état de repos de l'arbre. Bourgeon entièrement brun, aigu et complètement fermé.



Bourgeon gonflé

Le bourgeon s'arrondit sensiblement et prend à son sommet une coloration vert clair.



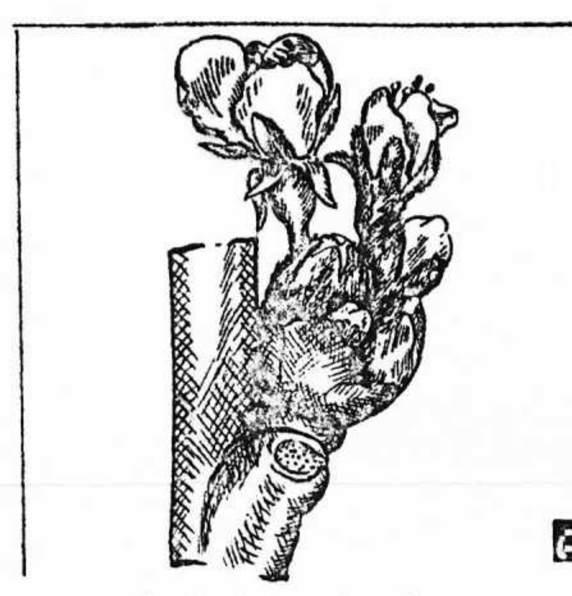
Boutons visibles

Les écailles du sommet s'écartent et laissent voir les boutons verts encore rassemblés.



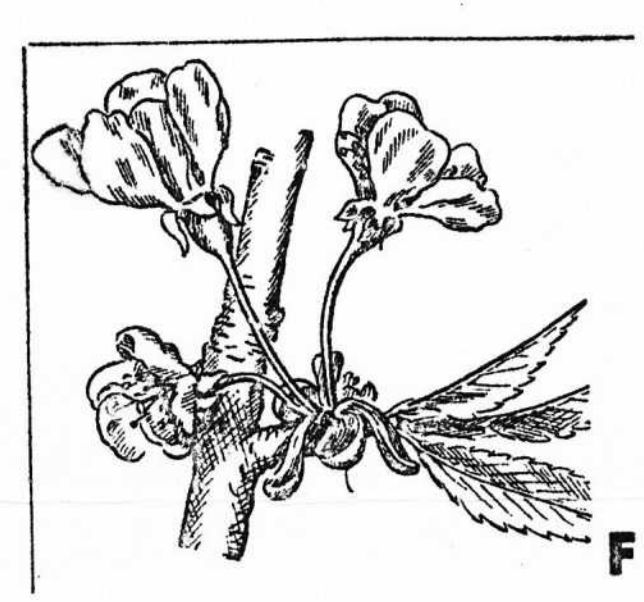
Les boutons se séparent

Les boutons se séparent entre eux, tout en restant enveloppés à leur base par les écailles du bourgeon, la pointe blanche de la corolle est visible.



On voit les étamines

Les premiers boutons s'ouvrent partiellement et laissent apparaître les étamines.



Fleur ouverte

Toutes les fleurs sont ouvertes, c'est la pleine floraison.



Chute des pétales

Les pétales flétrissent et commencent à tomber, les étamines s'enroulent.



Nouaison

Tous les pétales sont tombés, la base du calice commence à grossir, la nouaison a eu lieu.



Le calice tombe

La collerette du calice se dessèche, se détache et finit par tomber, laissant le petit fruit à nu.



Jeune fruit

Le jeune fruit grossit rapidement et prend bientôt sa forme normale.

L'appréciation objective de l'état du verger au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution des bourgeons n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur un même arbre.

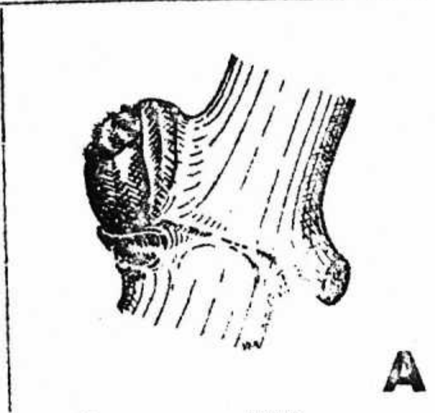
On considérera comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les arbres du verger.

3198 (Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 3, pp. 22-23, 1952.)

P69

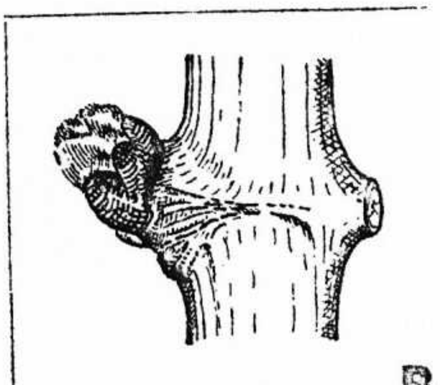
Stades repères de la vigne

Dessins de M. BAGGIOLINI



Bourgeon d'hiver

Bourgeon principal formé pendant l'année précédente, caractérisant la vigne dans son état de repos d'hiver. Oeil presque entièrement recouvert par deux écailles protectrices brunâtres.



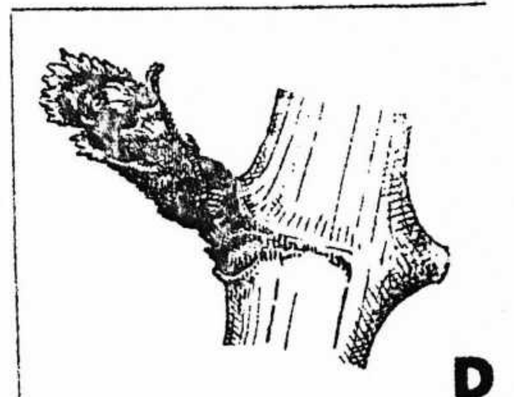
Bourgeon dans le coton

Suit de près le début des « pleurs ». Bourgeon gonflé dont les écailles s'écartent, protection cotonneuse brunâtre très visible.



Pointe verte

Oeil continuant à gonfler et à s'allonger, jusqu'à présenter la pointe verte constituée par la jeune pousse.



Sortie des feuilles

Apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosette, dont la base est encore protégée par la « bourre », progressivement rejetée hors des écailles.



Feuilles étalées

Premières feuilles totalement dégagées présentant les caractères variétaux. Sarment herbacé nettement visible.



Grappes visibles

Grappes rudimentaires apparaissant au sommet de la pousse. 4-6 feuilles étalées.



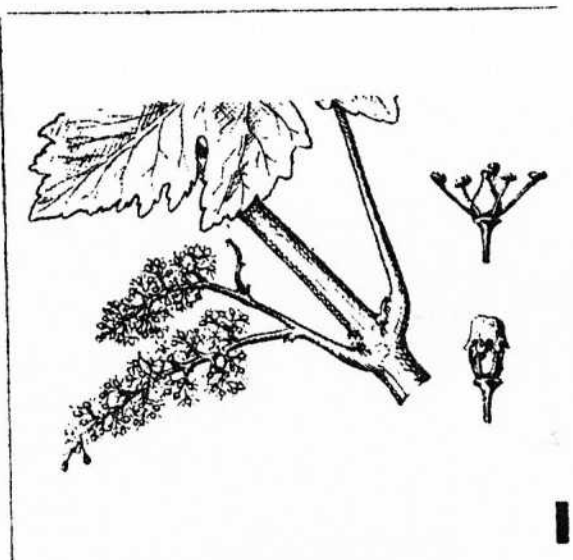
Grappes séparées

Grappes s'espaçant et s'allongeant sur la pousse. Organes floraux encore agglomérés.



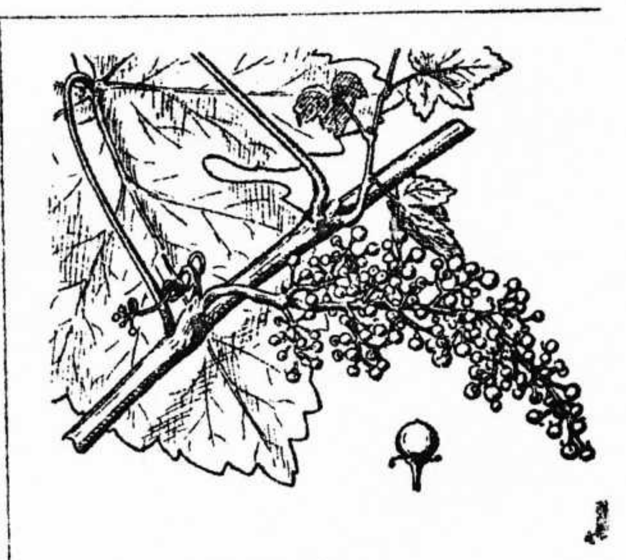
Boutons floraux séparés

Apparition de la forme typique de l'inflorescence à grappe, dans laquelle les boutons floraux sont nettement isolés. Détail de la figure : fleur en bouton.



Floraison

Les détails de la figure montrent comment la corolle, en forme de capuchon, se détache de sa base et se trouve repoussée vers le haut par les étamines. A la chute de la corolle, l'ovaire reste nu, tandis que les organes mâles se disposent en rayons autour de lui.



Nouaison

Ovaire commençant à grossir après la fécondation. Les étamines flétrissent, mais restent souvent fixées à leur point d'attache. Le petit fruit formé prend bientôt la forme du « grain » typique de la variété.

L'appréciation objective du développement momentané d'une vigne au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution de l'organe considéré n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur une même plante.

On considérera donc comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les ceps de la vigne.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 1, pp. 4-6, 1952.)

P70